



www.mairie-gassin.fr

FINANCES

Téléphone 04.94.56.62.08 (19)

Fax 04.94.56.41.61

comptabilite@mairie-gassin.fr

COMMUNE DE GASSIN
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE DU
BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle sera disponible sur le site internet de la ville de Gassin.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 04 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

La population de la Commune, au 1^{er} janvier 2019 est de 2 620 habitants.

Le nombre de résidences secondaires est de 2 270.

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la commune
Fiscal	Financier		
8 044 992,00	8 219 152,00	1 673,96	932,15

Budget principal

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la Commune.

Il est précisé que la commune a adopté le compte administratif de l'année 2018 avant le vote du budget, ce qui permet d'affecter les résultats avec un excédent de fonctionnement reporté de 4 417 186 € et un déficit d'investissement de 875 807 €, ainsi que des restes à réaliser d'un montant global de 1 991 045 €. Une part du fonctionnement est affectée à l'investissement pour un montant de 1 991 050 €. Le résultat de fonctionnement à reporter est donc de 2 426 136 €.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recette à 8 314 832 €, pour mémoire, elle était de 9 606 187 € (comprenant un excédent reporté de 3 574 260 €) au Budget Primitif 2018.

➤ Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et autres produits d'activité.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

-La fiscalité. **Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux** par rapport à 2018:

 Taxe d'Habitation : 12.30 %

 Taxe sur le Foncier Bâti : 9.97 %

 Taxe sur le Foncier Non Bâti : 35.22 %

-Les dotations versées par l'Etat

-Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2019, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2018	BP 2019
013 – Atténuation de charges	30 000	15 000
70 – produits des services	162 325	129 600
73 – impôts et taxes	5 339 112	5 292 095
74 – dotations	369 994	308 706
75 – autres produits gestion courante	89 000	96 790
76 – produits financiers	40	25
77 – produits exceptionnels	36 000	46 480
042 – opération d'ordre		
TOTAL	6 026 471	5 888 696
Excédent de fonctionnement reporté	3 574 260	2 426 136
TOTAL GENERAL	9 600 731	8 314 832

le chapitre 013 atténuation de charges correspond à une estimation du remboursement des rémunérations du personnel en congé longue maladie, accident de travail et maladie professionnelle.

La diminution du chapitre 73 s'explique par une réduction de la l'attribution de compensation de la communauté de communes qui a récupéré la dépense de la contribution au service incendie (-150 000€) En contrepartie la dépense communale est diminuée d'autant.

La diminution du chapitre 74 s'explique par la baisse de la dotation de l'état passant de 106 546 € à 50 000 € (**estimation notification non reçu au 14/03/19 commission des finances**). **En effet la commune est concernée par l'écêtement, son potentiel fiscal est supérieur au seuil déclencheur.**

➤ **Dépenses de fonctionnement**

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2019 (sans le virement à la section d'investissement), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2018	BP 2019
011 – Charges à caractère général	1 450 030	1 446 883
012 – Charges de personnel	2 699 605	2 673 735
014 – Atténuation de produits	931 503	927 463
65 – autres charges de gestion	636 249	499 958
66 – charges financières	77 399	73 756
67 – charges exceptionnelles	7 500	500
022 – dépenses imprévues		100 000
042 opérations d'ordre	10 799	11 710
SOUS TOTAL	6 013 085	5 734 005
023 – virement à la section d'investissement	3 587 646	2 580 827
SOUS TOTAL	9 600 731	8 314 832

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général sont identiques aux prévisions de 2018, dans l'optique de la maîtrise des charges de fonctionnement, les charges du personnel sont à la hausse (dû aux augmentations des charges, aux avancements d'échelon et grade durant l'exercice et au reclassement du 01/01/2019).

Pour le chapitre 65, en diminution par rapport à 2018, suite au transfert de la contribution au service incendie à la communauté de communes.

➤ **Recettes d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 248 530 € :

Chapitre	BP 2018	BP 2019
13 – subventions		
16 – emprunts et dettes assimilées		
10 – dotations, fonds divers, réserves	471 000	295 000
1068 – Excédents de fonct. capitalisés	1 623 000	1 991 050
024 – produits des cessions		20 000
021 – virement de section fonctionnement	3 587 646	2 580 827
TOTAL	5 681 646	4 886 877
040 – opérations d'ordre transfert entre sections	10 799	11 710
041 – opération d'ordre patrimoniales	13 920	
Restes à réaliser	319 307	349 943
TOTAL GENERAL	6 025 672	5 248 530

Les recettes sont constituées par :

- le FCTVA qui est estimé à 145 000 €
- le montant de la taxe d'aménagement pour 150 000 € (*cette prévision tient compte cette année de dégrèvements de permis de construire annulés pour un montant de 47 600 €.*)
- la vente d'un terrain estimé à 20 000 €

Concernant l'excédent de fonctionnement capitalisé, chaque année, dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire, il convient d'affecter en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu de son déficit de l'exercice et des restes à réaliser qui s'élèvent cette année à 1 991 050 €.

➤ **Dépenses d'investissement**

Chapitre	BP 2018	BP 2019
20 – immobilisations incorporelles	129 000	87 000
204 – subventions d'équipement versées	103 500	24 000
21 – immobilisations corporelles	363 386	181 100
23 – immobilisations en cours	642 216	722 589
Total des opérations d'équipement	2 723 100	1 700 001
10 – dotations, fonds divers, réserves	18 000	
16 – emprunts et dettes assimilées	90 923	92 851
020 – dépenses imprévues		100 000
TOTAL	4 070 125	2 907 541
040 – opérations d'ordre transfert entre sections		
041 – opération d'ordre patrimoniales	13 920	
Restes à réaliser	1 067 689	1 465 182
Déficit d'investissement reporté	873 938	875 807
TOTAL GENERAL	6 025 672	5 248 530

Les principaux projets de l'année 2019 sont :

- la deuxième tranche de l'aménagement du quartier de l'aire pour 1 000 000 €
- l'aménagement de parkings pour 200 000 €
- construction de maisons à Caruby, 300 000 €, accroissement du patrimoine de la commune
- révision du P.L.U., 1^{ère} partie pour 76 000 €
- Renouvellement d'une partie du parc informatique
- l'acquisition de 2 véhicules, 1 pour le service technique et 1 pour services généraux
- L'acquisition de matériels et outillages de voirie
- l'installation de nouveaux bureaux à l'office de tourisme

Endettement de la commune

Au 1^{er} janvier 2019 l'endettement de la commune de Gassin s'élève à la somme de 1 846 551,69 € sur 3 prêts :

Nature prêts	Capital dû	Durée résiduelle contrat (ans)	Type taux	Taux	Annuité de l'exercice	
					Capital	intérêts
Travaux de voirie	14 902	1,17	Fixe	5,29	11 842	556
Construction groupe scolaire maternelle	950 000	18,25	Fixe	3,38	50 000	32 556
Construction groupe scolaire maternelle	881 650	18	Fixe	4,16	30 008	40 644

Effectif de la collectivité et charges de personnels

Les effectifs de la commune, 62 agents, se répartissent comme suit :

- Agents titulaires
 - o Catégorie A : 1
 - o Catégorie B : 4
 - o Catégorie C : 56

- Agents non-titulaires
 - o Catégorie A
 - o Catégorie B : 1
 - o Catégorie C

Budgets Annexes – CCAS et OFFICE DE TOURISME

La commune dispose de deux budgets annexes :

- Le budget du Centre Communal d'Action Social de Gassin - CCAS
- Le budget de l'office de tourisme

Ces 2 budgets sont financés, chaque année, essentiellement par le versement d'une subvention depuis le budget principal de la Ville de Gassin.

Ces budgets n'ont pas de section d'investissement et aucun emprunt contracté.

A/ Budget annexe du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale supporte financièrement et techniquement les actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune de Gassin.

Son budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 40 000 € avec une subvention du budget principal pour un montant de 12 000 €.

Ce budget n'a pas de charges de personnel.

B/ Budget annexe de l'office de tourisme

Son budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 184 700 € avec une subvention du budget principal pour un montant de 153 118 €.

Les effectifs de l'office de tourisme, 4 agents, se répartissent comme suit

- Agents titulaires
 - o Catégorie C : 3

- Agents non-titulaires
 - o Catégorie C : 1